

Charte d'engagements des associations Velleronnaises

La commune de Velleron soutient activement, sur le plan matériel et financier, le tissu associatif local, essentiel à la vie sociale, culturelle, environnementale, et sportive du village. En contrepartie de cet accompagnement (mise à disposition de locaux, matériels, subventions, communication...), les associations signataires s'engagent à respecter les principes et règles ci-dessous :

1. Participation à la vie communale

- Participer, dans la mesure du possible, aux grands événements organisés par la mairie : *World Clean Up Day (journée mondiale du nettoyage de la planète)*, *le nettoyage de la sorgue avec les chevaliers de l'onde*, *cérémonie des vœux à la population*, *journée des associations*, etc.
- Valoriser les actions de la commune auprès de leurs adhérents.

2. Respect des principes républicains

- Respecter strictement la **laïcité** et la **neutralité** dans toutes les activités.
- Garantir l'absence de toute forme de **discrimination** liée au sexe, à l'âge, à l'origine, à la religion, au handicap ou à toute autre caractéristique personnelle.

3. Utilisation des locaux et matériels communaux

- Prendre soin des locaux, infrastructures et matériels mis à disposition.
- Signaler immédiatement tout incident ou dégradation.
- Restituer les équipements en bon état et dans les délais convenus.

4. Économie d'énergie et écogestes

- Limiter les **consommations d'énergie** (éclairage, chauffage, eau).
- Promouvoir et appliquer les **gestes écocitoyens** :
 - Tri des déchets,
 - Utilisation d'écocups,
 - Privilégier le matériel réutilisable plutôt que le jetable.

Conséquences en cas de non-respect

En cas de non-respect répété ou manifeste de la charte, la commune se réserve le droit de :

1. Adresser un **rappel écrit** ou une mise en demeure à l'association.
2. **Limiter ou suspendre la mise à disposition** de locaux ou de matériel communal.
3. **Réduire ou supprimer les subventions** municipales.

Cette charte sera signée par chaque association lors de la demande annuelle de subvention ou de mise à disposition de locaux.

Date :

signature :